
HYDERABAD – Recommandations du groupe de travail du GAC – discussion et décisions

Mardi 8 novembre 2016 – 09h30 à 10h30 IST

ICANN57 | Hyderabad, Inde

OLGA CAVALLI :

Merci, Alice.

Nous avons ici d'autres groupes de travail auxquels vous participez. Je ne sais pas si vous voulez, enfin, nous présenter l'information sur cela plus tard. D'accord.

Nous avons aussi les groupes de travail sur les droits de l'homme, sur les noms géographiques, sur les régions faiblement desservies.

Je ne sais pas si les collègues du groupe de travail sur les droits de l'homme veulent faire des commentaires.

ROYAUME-UNI :

Non. Je n'avais pas compris que nous devions présenter un rapport pendant cette séance. Je préfère le faire plus tard.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

OLGA CAVALLI :

C'est une séance consacrée aux groupes de travail, pour qu'ils puissent présenter leurs rapports à la séance plénière, en particulier si vous avez des commentaires.

Enfin, lors de notre première réunion, je veux vous mettre au courant de ce qui s'est passé pendant la réunion de travail sur les noms géographiques.

Julia et Gulden, pourriez-vous nous présenter dans la présentation de ses diapos ? C'est une présentation courte. Moi, j'ai revu les transcriptions et mes notes de cette réunion.

Je voudrais annoncer que notre collègue Alice m'a dit qu'elle allait coprésider le groupe avec moi. C'est une super idée. Merci beaucoup, Alice ; vous pouvez faire tous les commentaires que vous estimerez opportuns.

Ce que nous avons fait pendant cette heure qui nous était allouée pour discuter de notre travail. Nous avons présenté un nouveau texte sur les meilleures pratiques pour que cela soit considéré par les nouveaux candidats et par ceux qui étaient concernés par les processus des nouveaux gTLD, surtout en ce qui concerne les noms des communautés et les noms géographiques. Donc nous avons centré notre attention sur la révision de ce texte parce que nous voulions présenter au GAC un texte perfectionné avant la réunion du Danemark.

Pourquoi ces principes dans cette version préliminaire ? Et pourquoi croyons-nous qu'ils sont importants ?

Ce nouveau texte que notre collègue suisse a présenté tient compte de certains concepts sur lesquels nous avons parlé longtemps, tels que les « référentiels » des noms, le besoin de consultation entre le candidat et les parties prenantes, et les chaînes de caractères, dans les chaînes de caractères.

Dans le premier guide de candidature, établi en 2012, on avait établi certaines catégories de noms qui avaient été réservées ; il y avait certains noms de pays, certains noms géographiques. Mais cela ne suffisait pas. Il y a eu des noms qui n'étaient pas inclus là-dessus et qui avaient été demandés pour de nouveaux gTLD, ce qui a suscité quelques conflits entre les candidats demandant ces noms-là et les pays.

Ces principes visent donc la prise en compte de l'élaboration de nouvelles règles, de nouvelles normes, pour des catégories possibles de termes qui pourraient avoir une catégorie. Et il faut établir un cadre pour les termes qui sont dans une nouvelle catégorie spécifique à être établie, et pour tous ceux qui ont une signification pour des buts géographiques, pour que les candidats et les parties prenantes puissent bénéficier de ces normes et qu'elles puissent avoir un cadre prévisible de réglementation.

Disons que ces principes seront appliqués par défaut, et une obligation de « due diligence » de la part du candidat. Le candidat doit faire tout l'examen préliminaire de « due diligence » pour savoir si ce nom dans ce « référentiel » a une importance ou une signification du point géographique.

Nous avons beaucoup discuté à ce propos. C'est important d'y réfléchir au moins. L'idée est d'avoir une liste de termes ayant une signification du point de vue géographique. Les autorités et les membres du GAC peuvent apporter à cette liste de références, qu'ils saisissent des données dans ce référentiel. Donc c'est une référence pour toutes les chaînes de caractères pouvant exister dans ce référentiel. Cela impliquera qu'il faudra contacter le gouvernement ou l'autorité publique concernant cette chaîne de caractères pouvant susciter des conflits ou des confusions. Et les candidats devront obtenir une déclaration qui ne soit pas une objection.

Je devrais parler en espagnol parce qu'aujourd'hui mon anglais est difficile. C'est peut-être le « jetlag ».

S'il n'y a pas de résolution, il y aura une procédure de règlement de différends et il y aura aussi un document où l'on aura dans ce référentiel qu'il y a une non-objection ou qu'il y a des négociations en cours.

Prochaine diapo, s'il vous plait.

Voilà. Bon. Quelques commentaires. Voilà, disons, la cause de mon assoupissement, en quelque sorte, parce que j'ai beaucoup regardé tout ça. J'ai lu tout ça hier soir. Il y a eu des collègues qui m'ont donné des commentaires. Nous devons éviter les chevauchements des processus.

Pour certains collègues, le référentiel et les consultations publiques impliquent un certain chevauchement dans les activités. Il faut qu'il y ait enfin une interaction avec les collègues– avec la communauté de l'ICANN.

Et j'ai vérifié un tout petit peu. Je suis d'accord avec lui. J'ai vérifié la structure de travail de la GNSO. Ils ont différentes pistes de travail avec différents centres d'intérêt. Je crois que dans notre groupe de travail, nous pouvons avoir davantage d'activités sur l'une de ces quatre pistes de travail qu'ils utilisent. Nous devrions donc centrer notre attention sur notre travail.

IRAN :

Oui. Pardon. Je voudrais commenter quelque chose. En premier lieu, je vous remercie de votre dévouement et du travail que vous faites avec une telle énergie.

J'apprécie vraiment ce que vous dites.

Il y a des pistes de travail pour plusieurs PDP. Il y en a quatre qui sont les plus urgents. Les autres sont importants aussi.

Nous devrions être pratiques et voir comment être actifs. Avoir une activité pertinente.

Je suggère ce qui suit. Le GAC devrait s'occuper de ces types d'activités et de faire un suivi avant que le PDP soit enfin présenté à l'un de nos chers vices collègues, vice-présidents, non pas pour lui augmenter la charge de travail, mais pour que d'autres membres du GAC se sentent motivés pour participer à ce travail. Malheureusement, pour plusieurs raisons, nous ne faisons pas ce que nous devrions faire. Ou nous ne faisons pas autant de choses que nous devrions faire. Il me semble que c'est la façon la plus diplomatique de le faire. Nous ne faisons pas tout ce que l'on attend de nous.

Je ne veux pas enfin– je ne voudrais pas déranger les vice-présidents, mais ce serait peut-être bon mécanisme de déclencheur pour le suivi, pour le travail en collaboration, pour que nous sachions tous que nous devons participer et travailler ensemble.

La difficulté la plus grande justement se rapporte à ces PDP. Si nous essayons de participer activement à la préparation, à l'élaboration de ces PDP, nous pourrions éviter le problème dont nous parlions hier avec le conseil d'administration. Alors je

pense que nous devons commencer quelque part. On pourrait peut-être inclure dans la mise en œuvre que les PDP devraient être destinés au travail d'un ou de plus d'un des vice-présidents et avec la participation des membres du GAC.

Il faut que nous nous engagions, pas par écrit, mais que nous nous engagions d'une certaine manière pour que nous sachions qui va s'en occuper. Nous parlons tous ici, mais quand nous partons, nous oublions. Je ne dis pas que nous le faisons tous, et bien sûr, je fais partie de ce groupe qui oublie. Donc nous faisons cela.

OLGA CAVALLI :

Je suis d'accord, Kavouss. Ce qui est important, c'est que les processus des PDP, bons enfin, ils donnent des résultats. Si nous ne participons pas aux processus d'élaboration, il y a des résultats que nous n'apprécions pas. Et c'est terrible dans ce cas-là, parce que cela devient norme acceptée par le Conseil d'administration. C'est fini. Et cela est arrivé à plusieurs reprises.

Le défi que nous avons à relever maintenant est le suivant. Il faut que nous trouvions des collègues participent pas activement dans ces différentes étapes des PDP. Moi j'ai essayé de centrer mon effort sur ces PDP de la GNSO. Et nous aurons peut-être la chance qu'il y ait davantage de collègues ou le reste des vice-

présidents ou peut-être les nouveaux vice-présidents, pourraient prendre ce travail à charge.

Est-ce qu'il y a- pardon, il y a eu d'autres commentaires des collègues pour qu'il y ait une communication plus fluide aux plus fréquentes avec les autorités, des accords écrits à un plus haut niveau, ainsi qu'en incluant les commentaires de la communauté, le Conseil d'administration, qui inclut des procédures des PDP, la définition de la portée de ce référentiel. Ce que signifie enfin- ce que signifie le mot « significatif ». Cette question a été soulevée deux ou trois fois au moins.

Tous les pays ne participent pas nécessairement de façon active au GAC, c'est pourquoi le référentiel – la confirmation du référentiel devrait être donnée.

Si l'on tient compte des nombreux pays qui ne sont pas dans le GAC, à long terme, ce serait important d'avoir une interaction avec d'autres organisations internationales et d'autres sources d'information concernant ces termes géographiques. Chacun des pays doit envoyer une liste de noms de chaînes de caractères. On l'a dit aussi, il faut faire attention au processus. Il semble bien y avoir un chevauchement entre les différentes activités. Le référentiel peut être utilisé comme une première alerte, mais il ne doit pas être un empêchement pour nous servir au pour qu'il y ait une utilisation d'une chaîne de caractère .TLD.

Il faut établir aussi une base légale pour ce référentiel est un ensemble de documents et commentaires qui doivent être préparés et distribués avant la réunion du Danemark. Voilà donc ce que nous avons fait dans notre groupe de travail et les commentaires que nous avons reçus pendant la séance.

Prochaine diapo.

Nous allons préparer une nouvelle version des meilleures pratiques sur la base des commentaires reçus. Nous allons diffuser tout cela au GAC après un accord au sein du groupe de travail et nous allons préparer un résumé des documents particuliers pour les collègues qui viennent d'arriver, de se joindre au GAC. Nous allons continuer à travailler sur un autre document dont le titre sera à propos de l'intérêt public.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ?

Les États-Unis.

ÉTATS UNIS :

Merci. Je voulais rebondir sur les commentaires de l'Iran. Je pense qu'ils sont très utiles, et que ça justifie des discussions que ce soit à l'intérieur du groupe ou au sein du GAC pour voir comment mieux participer aux processus de PDP, notamment lorsqu'il s'agit de la proposition du référentiel.

Je pense que ça serait très utile, assez utile, de pouvoir écouter les autres communautés pour voir où elles en sont. Et je pense qu'il serait très utile de pouvoir avoir des discussions détaillées pour savoir comment participer activement dans ces groupes ou apporter notre travail, apporter nos résultats à ces groupes de travail.

OLGA CAVALLI :

Merci, les États-Unis.

Peut-être que les collègues se souviennent que le groupe de travail a préparé un document et l'a publié pour les commentaires de la communauté. C'était un exercice nouveau pour nous, mais très intéressant.

L'Iran.

IRAN :

J'aimerais avoir des clarifications sur cette histoire de référentiel. Qui prépare ce référentiel ?

Ensuite, comment nous allons mener les consultations au sein du GAC ? Comment allons-nous mettre en place des consultations auprès d'autres groupes SO/AC ? Et qui va se charger de mettre à jour ce référentiel ?

Je pense qu'il faut que l'on ait des cours d'action clairs pour savoir comment procéder, et nous devrions avoir ces informations dans les plus brefs délais. Je pense aussi que nous devrions aboutir à des résultats constructifs si nous faisons cela. Commencer avec une version préliminaire, un travail préliminaire, le partager au sein du GAC, essayer de trouver un accord au sein du GAC même si ce n'est pas un consensus, avoir des commentaires, et ensuite partager donc notre travail avec les autres SO et AC, avec la GNSO. Et donc, s'ils n'ont pas d'obstacle, essayer de voir qui va mettre à jour cela. Qui va se charger de le corriger, de le mettre à jour, ou de mettre en place des actions de suivi.

Encore une fois, je répète, l'élément le plus important après la transition, c'est la coopération entre les différentes unités constitutives de l'ICANN. Nous devons poursuivre notre travail en coopération, éviter toute concurrence et toute exclusion. Si nous parlons d'inclusion, il faut que l'on soit inclusif. Merci.

OLGA CAVALLI :

Merci Kavouss. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Nous allons faire de notre mieux au sein du groupe de travail. Nous encourageons les collègues à participer à notre travail pour essayer donc de mettre en place ce qu'a dit Kavouss, avec quoi je suis tout à fait d'accord.

Je pense que la réunion avec le groupe de travail de la GNSO était très intéressante, et c'est un point de départ très important.

Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Merci beaucoup de tout le travail que vous avez fait par rapport à cette question en essayant d'explorer des exceptions et en essayant d'examiner les différents aspects concernant ce travail sur les noms géographiques. C'est un travail très important.

Je me demande pour ce qui est de la préparation du document de synthèse, est-ce qu'il inclut ce dont on a parlé pendant la réunion, à savoir la valeur ou l'importance de refléter ce qui s'est passé avec les consultations de l'année 2014 au mois d'août. Il n'y a pas eu de réponse par rapport à cela. Il y a eu beaucoup de inquiétudes manifestées par rapport aux bases juridiques des gouvernements pour protéger les noms géographiques, etc. Il y a eu un certain nombre de réponses.

Je pense que, pour enrichir le travail en cours, ce serait – et pour que les nouveaux membres du GAC soient au courant, il serait important donc d'inclure dans le document de synthèse ce qui s'est passé dans cette consultation, et inclure également les réponses du GAC aux différentes inquiétudes qui ont été

soulevées au cours de la consultation parce que cela a servi de base pour le travail qui a été réalisé par la suite.

OLGA CAVALLI : Merci, Mark. Êtes-vous membre du groupe de travail ?

ROYAUME-UNI : Non, je ne le suis pas de manière formelle.

OLGA CAVALLI : Non. Je ne m'en souviens pas. Mais ce serait très intéressant quand on pourra faire cet exercice, que vous nous aidez à produire justement le résultat dont vous parlez. Je pense que ce serait très bien de pouvoir produire ce document avec l'aide des collègues.

Le moment venu, je pourrais vous contacter et nous pouvons partager des idées si vous voulez, échanger des idées.

ROYAUME-UNI : Tout à fait d'accord. Je serais ravi d'y participer.

OLGA CAVALLI : États-Unis.

ÉTATS-UNIS :

Merci beaucoup. Poursuivre avec cette question, je serais ravie également d'aider Mark. Je pense qu'il est très important de pouvoir préparer cette synthèse et laisser très clair à la communauté que nous avons entendu leurs inquiétudes. Et j'aimerais profiter de cette occasion pour parler du référentiel. Nous n'avons pas eu l'opportunité de soulever certaines inquiétudes par rapport à cela. Nous allons le faire maintenant.

En ce qui concerne le référentiel, nous avons quelques questions par rapport à la façon dont ce répertoire ou ce référentiel sera complété avec les noms qui seront issus des différents pays.

Je suis prête à participer à ce groupe de travail et je pense qu'il nous faut prendre le temps pour voir de quelle manière nous devons participer, nous pourrions participer, dans les processus de PDP de manière très concrète.

OLGA CAVALLI :

Merci beaucoup, les États-Unis.

Comme je l'ai dit pendant la réunion du groupe de travail, cette idée de créer un référentiel est apparue à plusieurs reprises. C'est un travail en cours. Ce n'est qu'une idée en cours. Le groupe de travail peut partager, j'espère, avec le GAC dans son ensemble des documents plus détaillés.

J'encourage les collègues qui considèrent que cette idée pourrait être peaufinée, ou bien que l'on pourrait améliorer cette idée, donc j'invite ses collègues à nous rejoindre dans ce groupe de travail. Il y a beaucoup de travail à faire. Il y a beaucoup de documents que nous avons produits, et votre aide sera toujours bienvenue.

Y a-t-il d'autres commentaires ? L'Indonésie.

INDONÉSIE :

Merci, Olga. Oui. Dans le GAC, nous avons plusieurs groupes de travail.

L'Indonésie n'en est pas membre pour plusieurs nombres de raisons, mais je pense que ce serait très utile, non seulement pour l'Indonésie, mais peut-être pour d'autres pays aussi, ce serait donc utile, de manière mensuelle par exemple, notre secrétariat du GAC pouvait nous donner un aperçu des activités de tous les groupes de travail. Cette synthèse serait utile pour nos ministères chez nous. Dans certains cas, quand par exemple l'ICANN visite un pays en particulier, ce serait des sujets qui pourraient être débattus par exemple.

Par exemple, la semaine prochaine l'ICANN se rendra en Indonésie pour une réunion du FGI. Donc je pense que ce sera une bonne occasion pour l'ICANN, pour le personnel de l'ICANN,

de rencontrer les ministres. Et à ce moment-là, ce serait intéressant pour nos ministères d'être au courant par rapport aux initiatives en cours et savoir comment mieux y participer.

Par exemple, pour le groupe de travail sur la sécurité publique, l'Indonésie pourrait faire ceci et cela de cette manière. Les différents pays pourraient voir quel est le bénéfice de participer à un certain groupe de travail et comment on peut y participer davantage.

OLGA CAVALLI :

Merci beaucoup. Peut-être qu'avec le nouveau site Web, ce sera plus facile de regrouper les documents concernant les différents groupes de travail.

L'Iran.

IRAN :

Merci.

J'aimerais rebondir sur le point soulevé par notre collègue de l'Indonésie et en parler de manière plus large.

En ce qui concerne les initiatives de sensibilisation, nous en avons parlé. Il y avait plusieurs éléments pour cette activité de sensibilisation. La Chine a proposé, par exemple, qu'il y ait des initiatives auprès des universités.

Il devrait, je pense, y avoir des arrangements structurés pour mener ses activités de sensibilisation auprès des gouvernements. Cette sensibilisation faite auprès des gouvernements permettrait aux gouvernements d’être mieux au courant de la situation du GAC et de l’ICANN.

Je sais que le temps est limité. Le secrétariat ne peut pas tout faire. Je pense qu’on devrait savoir que si on demande beaucoup, on doit donner aussi. Et il faudrait se pencher sur la question de savoir comment faire cette sensibilisation auprès des gouvernements de manière plus large. Les activités de l’ICANN et du GAC devraient être mieux promues auprès des gouvernements. Il y a encore des gouvernements qui ne font pas suffisamment d’attention à l’importance du GAC.

D’autre part, on parle du numérique. On parle de l’expansion de l’Internet. Mais l’élément qui est à la base de ce travail de l’ICANN et du GAC, c’est la sensibilisation.

Il faut se fixer des objectifs et de cette manière on pourrait expliquer à nos gouvernements l’importance de participer et quelles sont les enjeux, quels sont les risques de ne pas participer à ce travail nous devrions travailler. On ne doit pas attendre que les autres le fassent pour nous. Au lieu d’attendre donc que les autres fassent ce travail pour nous, cela ne va pas fonctionner ; c’est à nous de mener ses activités.

OLGA CAVALLI : Merci beaucoup. C'est une question extrêmement importante qui va au-delà de la portée du travail de ce groupe de travail.

J'essaye en Amérique latine de faire de la sensibilisation, mais je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait que cette sensibilisation doit être formalisée au niveau du GAC.

Y a-t-il d'autres commentaires ou d'autres questions ? La Thaïlande.

THAÏLANDE : Wanawit de la Thaïlande. J'aimerais faire référence à deux aspects. D'un côté, j'essaie de comprendre le résultat de ce groupe de travail et comment il va alimenter les séries ultérieures. Quels sont les plans pour le groupe de travail pour ce qui est des nouvelles séries de nouveaux gTLD et les contributions ici. Comment nous pouvons nous assurer que les délais correspondent à ce que nous pouvons faire au niveau de la nouvelle série de nouveaux gTLD, notamment en ce qui concerne les noms géographiques.

Nous devons participer et nous devrions nous engager directement dans les séries ultérieures où nous devons travailler dans les groupes de travail ? J'essaie de comprendre tout cela.

Deuxièmement, j'aimerais reparler les aspects liés aux IDN. Parce que nous avons 166 IDN, ce qui veut dire qu'il y a au moins autant de langues dans les pays. Il y a des problèmes au niveau des orientations par rapport aux IDN, et c'est une question importante parce que pendant que l'on cherche à obtenir un IDN auprès de la ccNSO, tous les pays ont leur nom en six langues. Les six langues des Nations Unies. Et ces noms devraient être protégés.

Mais le nom de la Thaïlande, par exemple, a été à la vente au prix de 760 USD pour plusieurs IDN, comme .santé .HEALTH ou des noms d'IDN. Donc je demande aux membres du GAC de vérifier cela au niveau de vos pays. Et cela n'est pas abordé ailleurs. Je pense que nous devons essayer de tenir compte de ces aspects dans les séries ultérieures de gTLD. Les noms de pays dans les listes d'IDN devraient être protégés. C'est un aspect critique parce que le contexte des IDN est en rapport avec ce qui appartient au niveau local aux différents pays. Le référentiel est là, mais les IDN ne l'utilisent pas.

Voilà la situation actuelle. J'ai six domaines qui font référence à la Thaïlande dans les langues IDN, et c'est un problème qui doit être pris en compte à la lumière de la nouvelle série de nouveaux gTLD. Cela ne doit pas être limité à la ce qui ou à la liste 3166.

OLGA CAVALLI : Merci beaucoup la Thaïlande. Je suis tout à fait d'accord que ce référentiel devrait comporter plusieurs chaînes, plusieurs alphabets. Mais en ce qui concerne les résultats des groupes de travaux et qu'est-ce qu'on en fait, je dirais que cela dépend de nous, des groupes de travaux et du GAC. Le groupe de travail essaye de contribuer au travail du GAC en formulant des recommandations par exemple. Certains membres du groupe, sans avoir un consensus au sein du groupe de travail, mais peuvent avoir différents commentaires qui sont publiés dans des documents du groupe. Mais je pense que nous devons au moins parler de ces questions.

Gema.

GEMA CAMPILLOS : Merci. J'ai une question par rapport à votre dernier commentaire sur le nom de la Thaïlande qui est à la vente avec les nouveaux gTLD.

Si j'ai bien compris que c'est le cas, avez-vous parlé avec l'équipe de la conformité contractuelle ou avec l'ICANN ? Parce que vous avez cette possibilité à votre disposition.

THAÏLANDE : Comme j'ai dit, les IDN sont très importants, mais il n'y a pas de groupe de travail qui travaille sur cette question. Le principe des

IDN commence à dater. Il a été rédigé en 2008. Il y a eu des changements mineurs, mais ça, c'est une autre question. Nous devons tous travailler parce que nous oublions que les IDN sont très liés aux langues nationales. Les IDN doivent être discutés parce que la portée de ce travail est assez vaste, et il n'y a pas donc de travail fait par rapport à cela et aux langues locales. Il n'y a même pas de référence à ces questions. S'il n'y a pas de principe ou d'orientation, nous ne savons pas comment travailler sur cette question. Mais il nous faut vraiment le faire. Nous devons trouver un moyen de refléter sa pour les nouvelles séries de gTLD.

Voilà notre position et nous essayons d'influencer donc les nouvelles séries de gTLD.

OLGA CAVALLI : Je vous suggère de venir travailler avec nous dans notre groupe de travail pour incorporer vos idées à ce travail que l'on fait sur le référentiel. Manal et ensuite la Suisse.

MANAL ISMAÏL : Merci, Olga. Très rapidement. Je voulais une clarification par rapport à quelque chose que vous avez dit. Les principes IDN commencent à dater. À quel principe faites-vous référence, la Thaïlande ? S'agit-il des principes du GAC ou d'autres principes ?

THAÏLANDE : Les principes du GAC viennent de 2008, mais n’abordent pas la question des noms géographiques dans les langues IDN. Dans la situation actuelle des IDN, les noms de pays peuvent être utilisés librement dans les langues des Nations Unies, y compris si ces langues existent dans la liste 3166. Mais il n’y a pas de conformité contractuelle qui oblige les registres d’accepter cela.

OLGA CAVALLI : Merci, Manal. La Suisse.

SUISSE : Merci, Olga. Excusez-moi d’être en retard.

Je voulais mettre l’accent sur la question des meilleures pratiques. Il y a un document qui fait référence aux noms géographiques qui ne sont pas couverts par les protections existantes dans le guide de candidature. Ce serait vraiment très important que l’équipe travaille à des procédures pour les nouvelles séries de gTLD. Et c’est pour cela que je pense que nous devons établir des principes de haut niveau qui puissent être flexibles pour que la communauté puisse travailler et ne pas dépendre trop de l’avis du Conseil d’administration qui pourrait être moins flexible.

OLGA CAVALLI :

Merci beaucoup, Jorge. Votre commentaire a été soulevé par le collègue de l'Iran en ce sens ce qu'il faudrait y avoir une participation plus organisée, plus structurée, dans ces processus PDP. C'était une suggestion de l'Iran pour encourager peut-être les vice-présidents à faire un suivi des différents processus PDP qui sont en cours. Mais bien sûr, nous pouvons en parler non seulement au niveau du groupe de travail, mais aussi au niveau du GAC en général.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Très bien. Excusez-moi je ne me souviens pas de votre nom. Pourriez-vous me le rappeler, s'il vous plait ? Voilà. Vous avez la parole.

PALESTINE :

Bonjour. Je me suis rendu compte que la plupart des collègues sont extrêmement intéressés, il s'intéresse énormément aux codes à deux caractères de second niveau, ou les trois caractères pour les domaines du deuxième niveau. Comme vous le savez tous, ce thème [inaudible] des gouvernements. Et comme d'autres collègues l'ont dit, par exemple le représentant de la France, si un candidat présentait une candidature, présentait une pétition, Olof m'a aidé et je l'en remercie de l'avoir fait, il m'a aidé pour que je puisse revoir la liste ISO, pour que je voie les abréviations et les étiquettes réservées à ces

propos spécifiques. Je crois que toutes ces étiquettes sont bloquées par défaut. Et que les représentants des gouvernements devraient apporter ces thèmes avec les parties en charge. Ce qui sera demandé pour le premier niveau pourrait être aussi présenté pour le deuxième niveau.

OLGA CAVALLI :

Nous parlons ici d'un groupe de travail le travail est centré particulièrement sur les noms qui ne sont pas inclus dans d'autres listes. Je vous remercie de vos commentaires. J'espère que tout le monde a compris ce que vous avez dit.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires, d'autres remarques ? Nous avons encore les rapports de trois groupes de travail. Quelqu'un voudrait continuer ou enfin je m'occupe déjà de ce qui se passe avec le NomCom ?

Les principes opérationnels c'est demain. Bien. Donc nous les avons déplacés du programme d'aujourd'hui. Mark voulait faire le rapport sur les droits de l'homme ? Vous voulez venir ici [inaudible] ? Mark Carvel du Royaume-Uni. Voilà. Venez. Venez ici. Venez ici, comme ça recommençait à vous habituer à ce qu'est la vice-présidence. Il faut que vous exerciez, voyons.

ROYAUME-UNI :

Ah ! Elles sont confortables ces chaises !

Bonjour à tous donc. Je vais présenter un rapport sur le travail du groupe de travail sur les droits de l’homme et le droit international que je copréside avec Milagros, représentante du Pérou, et Jorge, représentant de la Suisse.

Nous avons eu une réunion jeudi dernier. Il semblerait que cela a été fait il y a une éternité. Moi, il faut que je revoie mes notes pour m’assurer de vous dire tout ce dont nous avons discuté.

Il y a eu trois points spécifiques. Il y a trois points spécifiques dans notre ordre du jour. Comme vous devez vous rappeler, ce groupe de travail offre au GAC est le canal pour interagir avec la piste de travail 2 du groupe de travail intercommunautaire s’occupant d’élaborer un cadre d’interprétation pour les valeurs fondamentales dans les droits de l’homme, dans les nouveaux statuts constitutifs.

Nous avons décidé d’inviter le président de ce sous-groupe, du CCWG pour qu’il nous mette à jour sur le travail de ce sous-groupe. Il a eu la gentillesse de nous présenter une synthèse très complète de son travail. Et à partir de ce point, nous avons pu identifier l’occasion pour que le GAC puisse collaborer dans la consultation publique qui a été lancée sur la version préliminaire du cadre d’interprétation qui sera présenté pendant le mois de février prochain.

Il faut bien sûr anticiper tout cela et le groupe de travail et le canal pour ce type de consultation publique. Nous encourageons les membres du groupe de travail à participer dans ce sous-groupe pour, enfin, participer dans les appels. Et tous ceux qui sont au GAC, qui veulent le faire, peuvent le faire. Et bien sûr l'on peut contribuer, l'on peut collaborer dans les discussions et dans tous les groupes et sous-groupes de travail.

Il y a un autre point supplémentaire qui implique une action, et c'est la considération concernant la mesure où les principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme peuvent être appliqués au sein de l'ICANN.

Et il y a eu une discussion en ce sens pour que l'on puisse savoir comment cela pouvait aider le rapporteur du sous-groupe dans son travail de coordination avec le groupe de travail. C'est les principes de Ruggie dont vous avez assurément entendu parler. Voilà donc le premier domaine sur lequel a porté notre attention dans notre groupe de travail.

Nous avons ensuite parlé du rapport du Conseil de l'Europe sur les candidatures communautaires pour les nouveaux gTLD. Et c'est un rapport qui a été publié avant cette réunion d'Hyderabad. Il a été diffusé dans la liste de diffusion du GAC. C'est le représentant Lee Hibbard du Conseil de l'Europe. C'est le Conseil de l'Europe qui a élaboré ce rapport. Et il analyse

l'expérience par rapport aux candidatures communautaires du point de vue du droit de l'homme quant à la procédure appropriée pour travailler, l'équité. Et cela prend pour point de départ la vision de la GNSO, les critères pour donner la priorité à des candidatures communautaires qui veulent saisir l'occasion d'avoir un nom de domaine de premier niveau pour le plus grand bénéfice de cette communauté, pour que cela puisse être partagé avec les membres qui ont les mêmes vues dans cette communauté. Qu'il s'agisse d'une communauté sociale ou d'un secteur commercial. Quelle que soit la communauté dont il s'agit. Si l'on considère la genèse de toute cette nouvelle série de candidatures, on peut voir que l'on peut accorder une certaine priorité à certaines de ces candidatures dans la mesure où elles respecteront un certain nombre de critères.

Voilà donc pour le point de départ. Le travail fait par le Conseil de l'Europe présente cette analyse qui est le résultat des discussions et des décisions que nous avons prises pendant la réunion de Marrakech et avant cela aussi. Sur le traitement accordé et les difficultés qu'il y a eu pour l'évaluation des processus d'évaluation sur les procédures et les candidatures communautaires. Il y avait des problèmes qui se présentaient avec des problèmes. Donc les experts du Conseil de l'Europe ont analysé tout ceci — ont analysé tout cela. Ils ont eu des entretiens avec les membres d'ICANN de l'organisation, et

d'autres personnes qui ont été présentes dans cette nouvelle série des nouveaux gTLD. La Suisse et le Royaume-Uni, en tant que membres du GAC, ont collaboré dans ce travail. Et à Strasbourg, le Conseil de l'Europe a donné son soutien à ces deux experts en matière légale qui ont effectué l'analyse.

Le rapport, comme je l'ai dit dans d'autres séances, a déjà été publié. Nous en avons parlé avec le conseil d'administration. Nous avons discuté des procédures suivantes– pour les nouvelles rondes des nouveaux gTLD. Et ce rapport est très important pour faire une révision de cette série de gTLD, de nouveaux gTLD, et pour voir quelles sont les leçons que nous pouvons tirer de cela et les problèmes que nous pouvons éviter pour les prochaines séries.

La prochaine étape, on verra le Conseil de l'Europe présentée ce rapport au groupe de travail du PDP pour les procédures ultérieures à l'introduction de nouveaux gTLD à la révision du CCT. Cela doit être aussi l'objet du soutien du GAC, voir quelles sont les recommandations qui pourraient suivre ce rapport et ensuite avoir le soutien du GAC lors de la prochaine réunion pour les recommandations présentées dans ce document.

Nous recommandons donc aux membres du GAC de lire ce rapport. De faire les commentaires pertinents. Et en particulier sur les recommandations, enfin, venant de ce rapport, nous

n'avons pas de date butoir exacte, mais je vous demanderai de présenter vos commentaires dans les deux mois à venir par rapport aux recommandations présentées dans ce rapport.

Troisièmement, nous avons tiré profit- nous tirons profit de la présence de ce sous-groupe du CCWG, de son président, et nous lui avons demandé de nous faire un commentaire sur le travail qu'ils avaient déjà fait et ce qu'il continue à faire dans les groupes intercommunautaires en ce qui concerne les droits de l'homme. Ce vice-président nous a présenté un rapport mis à jour du travail de ce groupe de travail intercommunautaire. C'est une plateforme à part permettant aux parties prenantes de discuter sur les droits de l'homme indépendamment du sous-groupe de la piste de travail 2 constituée en plein par le CCWG.

Nous avons déjà commenté les actions et les mesures prises à partir de notre travail. Il y aura une consultation avec les membres du groupe de travail après cette réunion, ainsi qu'avec les membres du GAC, par rapport au rapport justement présenté par le Conseil de l'Europe. Je ne sais pas si, mais coprésidents voudraient ajouter quelque chose que j'aurais pu oublier qu'on que je n'aurais pas souligné. J'invite Milagros et Jorge à prendre la parole. Jorge, je vous cède la parole.

JORGE CANCIO : Je ne suis pas d'accord bien sûr. Mais enfin, je plaisante. Je voulais tout simplement dire que nous échangeons avec le groupe de travail intercommunautaire dans le cadre de notre plan de travail pendant toutes les réunions.

ROYAUME-UNI : Bien. Nous sommes tous les trois à votre disposition pour répondre à des questions. L'Iran lève la main.

IRAN : Merci, Mark. Merci aux trois membres de ce groupe qui ont travaillé avec dévouement. Je voudrais analyser la modalité possible pour aller de l'avant. Vous avez dit que nous pouvions présenter notre avis pendant la prochaine réunion quant au résultat de ce rapport élaboré par le Conseil de l'Europe en ce qui concerne les droits de l'homme.

Vous vous attendez à ce que nous fassions cela. Cela n'est pas lié– cela n'est lié à aucun notre groupe de travail. Il faudrait éviter les chevauchements dans nos activités. Donner notre avis sur quelque chose qui est en cours de discussion, à l'étape de discussion, ce n'est peut-être pas la mesure la plus utile, surtout si l'on tient compte que nous avons deux types d'avis. Il y a des avis sur lesquelles il y a un accord, et d'autres pas. Il faut donc que nous fassions attention. Nous ne devrions pas présenter

notre avis sur un PDP qui encore en cours, à l'étape de discussion. Nous ne devons pas le faire. C'est quelque chose que d'autres avant moi ont mentionné.

Le GAC, au moyen du canal de l'avis, peut enfin laisser de côté le PDP ou l'élaboration d'un PDP. Donc voilà l'aspect pratique.

Deuxièmement, le GAC peut faire des commentaires pendant la période de commentaire public du rapport sur les droits de l'homme. Oui je suis d'accord. Mais il me semble que chaque membre du GAC à la liberté de faire des commentaires, mais en son propre nom, de façon individuelle, face au nom de tout le GAC, parce que le fait de faire un commentaire au nom de tout le GAC s'est enfin quelque chose de difficile à obtenir. Mais la période de commentaire public est ouverte. Il y a quelques membres du GAC qui prennent pour base ce rapport et ils peuvent formuler leurs commentaires pendant cette période. Il se peut que je m'abuse, mais il me semble que jusqu'ici, pendant la période de commentaire public sur tout thème, il y a rarement des commentaires collectifs d'une unité constitutive ou d'une SO ou d'un AC sur un thème spécifique. À moins qu'il ne s'agisse d'une décision unanime en ce sens que c'est l'opinion de toute cette unité constitutive ou de ce groupe.

Donc il me semble que nous devons faire très attention à cette approche. Et je voudrais insister sur le fait qu'il faut éviter les

chevauchements dans les activités et il faut éviter d’avoir des canaux séparés. Nous devons concentrer nos efforts sur le travail du groupe principal qui travaille sur les droits de l’homme. Il n’y a pas encore eu d’accord pour utiliser les principes Ruggie. Il y a des accords encore. Le président du groupe ne s’est mis d’accord que sur deux de ces principes, le 13a et le 15a. Donc nous ne pouvons pas encourager, pas pour le moment, l’adoption des principes Ruggie. Donc nous devons faire attention à tout ceci. Et j’encourage les collègues qui travaillent là-dessus pour qu’ils collaborent dans le travail de ce groupe afin de convaincre ceux qui ne sont pas encore pour l’application des principes Ruggie aux activités liées aux droits de l’homme.

Il faut les convaincre non pas par le canal du GAC, mais par participation directe. Merci.

ROYAUME-UNI :

Merci, l’Iran.

Moi aussi j’ai quelques commentaires et je vais ensuite céder la parole à Jorge de la Suisse pour qu’ils fassent ces commentaires parce qu’il me semble qu’il en a.

Par rapport au rapport du Conseil de l’Europe, le Conseil est un observateur au sein du GAC. Mais il faut que les collègues du GAC

puissent avoir l'occasion de lire ce rapport et qu'il exprime leur réaction face à ses recommandations, parce que ceux-ci se rapportent à de nombreuses délibérations qui ont été faites auparavant au sein du GAC par rapport aux candidatures des nouveaux gTLD communautaires et à l'expérience qui s'en est suivie.

Si cela va avoir un résultat sur la position du GAC sur les recommandations ou quelques recommandations, nous ne le savons pas. Il faut que les collègues du GAC puissent considérer le rapport d'un observateur du GAC, et qu'ils puissent présenter leurs commentaires par rapport à cela. Voilà comment nous le voyons.

Quant au troisième point, je me rends compte– enfin, j'ai sauté un point. Nous parlons des principes Ruggie. Je crois que l'on voit clairement que le désaccord est fort, mais c'est quelque chose dont nous devons tenir compte lorsque nous avons nos débats, nos discussions. Savoir l'existence de ces principes. Il y a eu des épaves, il y a eu des échanges, pour faciliter cette interaction entre un groupe de travail des Nations Unies dans un environnement intergouvernemental, et un sous-groupe du CCWG dans cet environnement multipartite. Nous le faisons non pas pour que le GAC insiste sur une position déterminée.

Et pour revenir maintenant au deuxième point, nous avons peut-être besoin de discuter ceci plus longuement en ce qui concerne la position du GAC par rapport au sous-groupe du groupe intercommunautaire et la manière dont les membres du GAC présentent leurs commentaires. Si c'est en tant que position du GAC ou s'il y aura une participation des membres du GAC en individuel. Il me semble que nous devons continuer à discuter sur cela. Je ne sais pas si notre président veut continuer enfin à nous donner son point de vue initial.

Jorge, vous voudrez peut-être ou vous pourrez peut-être nous présenter quelque chose à cet égard.

SUISSE :

Merci, Mark.

Je suis d'accord sur ce que vous avez dit, et je suis d'accord sur ce que Kavouss a voulu signaler.

Les recommandations du Conseil de l'Europe doivent être prises en compte par le GAC et nous aurons l'occasion de le faire à Copenhague. Et il se peut que la manière la plus efficace de participer à la communauté soit la suivante. S'il y a un soutien à toutes les recommandations, une garantie pour toutes les recommandations, une partie d'entraide, il faut présenter cela à la GNSO et au groupe de travail du PDP de la GNSO sur les

procédures ultérieures concernant la série de nouveaux gTLD pour mieux considérer ou pour mieux prendre en considération les candidatures communautaires.

En ce qui concerne le sous-groupe du CCWG et le cadre d'interprétation, nous sommes un tout petit peu flexible, quelque peu flexible, quant à notre manière d'exprimer nos idées ; en ce sens que la période de consultation publique, si elle a lieu, nous, en tant que groupe de travail, nous allons essayer de réunir tous les commentaires du GAC par rapport à ce thème, dans sa condition du GAC, dans son ensemble, et nous allons essayer d'avoir une structure qui nous permette de recueillir et de mettre tous ensemble les commentaires du GAC. Ce serait un recueil des différentes opinions et différents commentaires de membres du GAC, comme cela a été le cas par le passé à d'autres étapes du CCWG sur la responsabilité et la reddition des comptes, pour voir si nous pouvons trouver des points communs.

Bien sûr, si c'est le cas, nous allons le présenter. Il me semble que nous devons pour l'instant être flexibles et voir en février comment les choses se passent, comment nous pouvons aider la communauté pour avancer dans ce travail.

Je crois que cela concerne une bonne partie de ce que je voulais dire parce que par rapport aux principes Ruggie nous en

sommes encore à l'étape de coordination. Nous voulons aider ce sous-groupe et nous voulons aussi voir quelle est l'opinion d'un groupe d'experts travaillant dans différents environnements.

ROYAUME-UNI :

Merci, Jorge.

Je crois que nous avons déjà analysé tous les points concernant la présentation des rapports du groupe de travail sur les droits de l'homme.

Olga, je ne sais pas si tu veux prendre ma place.

OLGA CAVALLI :

Merci, Mark, du rapport. Il y a encore deux autres groupes qui doivent présenter leur travail. Je cède la parole à Alice, de l'Union africaine pour qu'elle puisse parler pour le groupe des régions faiblement desservies.

ALICE MUNYUA :

Merci beaucoup. Ma collègue des îles Cook va participer également à cette présentation.

Le groupe de travail sur les régions faiblement desservies à organiser une séance de renforcement des capacités pour la région d'Asie-Pacifique. Nous avons également commencé à travailler sur notre plan de travail pour comprendre quelles sont

les difficultés auxquelles sont confrontées ces régions faiblement desservies, et notamment la région d’Asie-Pacifique.

Ces discussions ont abouti à des suggestions très intéressantes qui sont incluses dans notre plan de travail. Une suggestion était la nécessité d’avoir des stratégies basées sur des faits, et pour cela nous allons mener une enquête pour comprendre quels sont les besoins et que l’on puisse par la suite créer des stratégies qui puissent répondre à cette difficulté.

Nous avons partagé ce plan de travail avant la réunion, et maintenant nous demandons aux collègues du GAC d’approuver ce plan de travail pour que nous puissions mettre en place les activités suggérées dans cette enquête que nous voulons mettre en place pour pouvoir préparer un document de sensibilisation où l’on puisse expliquer par exemple les acronymes, etc.

Hier, nous avons eu une séance consacrée à différents sujets d’intérêt. Il y a eu des gens qui étaient opposés à changer le nom du groupe de travail, régions faiblement desservies, mais bon, on a essayé de trouver d’autres noms pour ce groupe. Et nous allons partager donc les suggestions qui ont été faites avec vous

le groupe de travail a également accepté de participer à d’autres groupes de travail intercommunautaire sur les résultats des enchères pour assurer la diversité et pour des questions liées

aux régions faiblement desservies, notamment pour s’assurer qu’il y ait de la diversité dans ces groupes intercommunautaires.

Nous nous sommes mis d’accord pour que certains de nos membres puissent participer au groupe de travail sur les séries ultérieures de gTLD pour pouvoir fournir des commentaires également au groupe CCWG, la piste de travail 2, pour pouvoir assurer la diversité.

Le groupe a constaté donc– on demande au Conseil d’administration, de permettre la mise en place du plan de travail, avec la participation des différentes équipes de l’ICANN. Par exemple, le département GSE et d’autres départements de l’ICANN.

Il y a d’autres éléments à ajouter ? Je regarde mes coprésidents. Voilà. Très rapidement les principales lignes de travail du groupe. Accepter le plan de travail notamment.

OLGA CAVALLI :

Je pense que la question la plus importante est celle d’accepter donc que le plan de travail. Y a-t-il des questions ?

L’Iran.

IRAN :

Oui. Je dis oui.

Est-ce que vous avez envoyé la version préliminaire de ce plan de travail à Tom ? Parce que nous devons travailler rapidement sur cela. Parce que ce type de matériel pour pouvoir l'inclure dans le communiqué.

J'ai une suggestion que je vais proposer plus tard. Mais ce serait important que vous envoyiez le document à Tom pour qu'il puisse nous le faire parvenir et que l'on puisse inclure une ligne dans le communiqué.

Espérons avoir bientôt.

OLGA CAVALLI :

Il y a d'autres commentaires par rapport à l'approbation de ce plan de travail ? Donc votre silence, je pense, veut dire que vous êtes d'accord pour que l'on doive approuver cela.

Je tiens à vous féliciter pour le travail que fait votre groupe. L'Amérique latine a également des régions faiblement desservies, et donc j'aimerais bien que l'on puisse travailler ensemble pour remédier à cela.

L'Iran, s'il vous plait.

IRAN :

Une question de clarification par rapport à ce qu'Alice vient de dire.

Le groupe de travail intercommunautaire, elle en a parlé, mais elle n'a pas dit dans quel domaine. Il s'agit du groupe intercommunautaire, groupe de travail intercommunautaire, qui a proposé au Conseil d'administration la question de comment utiliser les fonds provenant des enchères. Est-ce qu'il y a une personne désignée par le Conseil d'administration ? Pardon. Il y a eu une personne désignée par le Conseil d'administration pour travailler par rapport à cela ? Donc si le GAC considère qu'une partie de ces revenus provenant des enchères pourrait être utilisée pour encourager ce plan adressé aux « régions faiblement desservies », ce serait important de participer au travail de ce groupe qui travaille sur l'utilisation des bénéfices provenant de la mise aux enchères.

Jusqu'au mois de juillet, nous sommes très occupés. Mais après le mois de juillet, nous aurons du temps pour participer au travail de ce groupe. Nous voulons que la communauté considère la possibilité d'allouer une partie de ces bénéfices au travail de sensibilisation auprès des régions faiblement desservies.

OLGA CAVALLI :

Merci, Kavouss. Le GAC a travaillé à la rédaction de la charte j'ai été la seule à participer. Et je pense que le GAC devrait s'impliquer en tant qu'organisation signataire de la charte au

travail de ce groupe de travail. Nous devons répondre à ce groupe en tant que GAC. Nous devons confirmer que nous voulons faire partie de ce groupe de travail intercommunautaire. Nous pouvons désigner d'un à trois membres, je crois.

Royaume-Uni, vous voulez faire un commentaire ?

ROYAUME-UNI : Oui. Je voulais dire qu'aujourd'hui il y a une réunion de ce groupe de travail intercommunautaire et c'est une opportunité immédiate que nous avons pour pouvoir participer.

OLGA CAVALLI : Pouvez-vous nous rappeler quand c'est cette séance ?

ROYAUME-UNI : D'après l'emploi du temps que j'ai sous les yeux, ce serait de 5 h à 6 h 30, dans le hall 6, s'il n'y a pas eu de changement.

OLGA CAVALLI : Y a-t-il des commentaires par rapport aux régions des faiblement desservies ? Très bien.

Nous allons passer au dernier rapport qui est le groupe de travail qui se penche sur le travail du NomCom. Nous avons un PowerPoint.

Comme vous vous en souviendrez, nous travaillons à l'élaboration de critères qui seront envoyés par le GAC au NomCom commettant des critères importants au moment de sélectionner des candidats pour le Conseil d'administration. Il y a trois membres de la GNSO, trois membres de l'ALAC, et trois membres de la ccNSO.

Très bien. Nous avons incorporé certains commentaires que nous avons reçus du public pendant la réunion du groupe de travail. Il y a une suggestion faite par notre collègue de l'Égypte, Manal, pour incorporer l'expertise dans le domaine de la gouvernance de l'Internet. Il y a eu d'autres délégués qui ont demandé à disposer de davantage de temps pour revoir le document.

Nous voulons donc partager ce document avec les membres du GAC pour que nous puissions dans les plus brefs délais arriver à un accord par rapport à une version préliminaire des critères que nous considérons importants au moment d'élire ces candidats à des positions, à des postes de directeur ou d'administrateur.

Vous voyez ici une suggestion faite par le Conseil d'administration en 2014. Ce sont des critères qu'il nous faudra garder à l'esprit.

Nous pouvons passer à la diapo suivante.

J'aimerais faire une déclaration au nom des pays suivants : l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, la France, le PARAGUAY, le Pérou, et le Venezuela. Et bien entendu d'autres collègues du GAC qui souhaiteront se joindre à nous dans cette déclaration que je vais lire maintenant.

Nous allons passer donc à la diapo suivante.

Nous croyons que le NomCom a un rôle important dans la sélection de la structure de dirigeants de l'ICANN et pour pourvoir aux postes de la ccNSO, GNSO, et ALAC.

Conformément à ce qui a été établi dans l'Agenda de Tunis de la Société de l'information, la gouvernance de l'Internet doit être basée sur la participation de toutes les parties prenantes des pays en développement, des pays développés, avec leur responsabilité et leurs droits.

Conformément à ce qui est indiqué dans la déclaration multipartite, il est important que la formulation de politiques puisse être incluse pour assurer la participation de toutes les

parties intéressées, reconnaissant les différents rôles joués par les différentes parties prenantes dans les différentes questions.

Nous considérons le rôle du NomCom comme étant très important dans la sélection de postes-clés dans la structure de l'ICANN qui doit assurer donc la participation du GAC pour assurer le modèle multipartite de la gouvernance de l'Internet.

Nous croyons que le GAC doit jouer un rôle important dans le NomCom pour apporter la perspective gouvernementale dans la dynamique du NomCom. En ce sens, nous croyons que le GAC doit désigner un représentant pour être une liaison sans droit de vote qui serait établie par la composition actuelle du NomCom. Le GAC peut nommer des représentants dans différents rôles, liaison sans droit de vote, etc., au cas où la structure du NomCom changerait dans l'avenir.

Les pays acceptant cette déclaration considèrent qu'il s'agit d'une étape importante pour élargir les pistes qui permettraient aux gouvernements de participer plus activement au modèle multipartite de l'ICANN.

Au nom des gouvernements d'Argentine, du Brésil, de la Colombie, de la France, du Costa Rica, de l'Uruguay, du Pérou, du Paraguay, excusez-moi- pas Uruguay, PARAGUAY- du Venezuela.

Excusez-moi. C'est écrit sur l'écran. Le Brésil.

Thomas, vous voulez dire quelque chose ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER : [hors micro]

OLGA CAVALLI : J'avais promis aux interprètes que j'allais parler lentement, je m'en excuse. Je ne l'ai pas fait. Très bien.

C'est une déclaration qui est faite par les pays que j'ai mentionnés. Il n'y a pas le Brésil inclus dans cette diapo, mais le Brésil est inclus dans la diapo précédente. Si d'autres collègues veulent se joindre à nous, dans cette déclaration, vous serez les bienvenus.

Et voilà le rapport du groupe de travail sur le NomCom. Nous allons vous faire parvenir une copie de la version préliminaire des critères pour que tout le monde puisse se pencher dessus.

Maintenant j'ouvre le micro pour des commentaires du public.

L'Iran.

IRAN : Les noms doivent être donnés à qui ? À vous ?

OLGA CAVALLI : EXCUSEZ-MOI. JE N’AI PAS COMPRIS LA QUESTION.

IRAN : Les gens, les pays qui souhaitent se joindre à vous dans la déclaration, c’est à vous qu’ils doivent s’adresser? L’Iran souhaiterait faire partie de la liste des pays qui font cette déclaration.

OLGA CAVALLI : Y a-t-il d’autres commentaires ? J’ai le Danemark. Le Nigéria. Qui d’autres ? Rappelez-moi votre nom. Excusez-moi. Alors, Finn, s’il vous plait.

DANEMARK : Merci beaucoup, Olga. Je suis un peu surpris. Je croyais que c’était un rapport des activités du groupe de travail. Je ne me souviens pas d’avoir discuté de la participation au NomCom. Nous avons parlé des critères. J’espère que nous allons pouvoir discuter au sein du groupe de travail de cette possibilité de participer au NomCom, et que l’on soit ouvert pour considérer d’autres solutions. Il peut y avoir d’autres points de vue. Et j’espère que vous puissiez prendre en compte tous les points de vue.

OLGA CAVALLI : Le rapport et sept. Nous disons– il est très court. Nous essayons de l’améliorer. Et puis le reste, c’était une déclaration pour la plénière. Cela ne vient pas du groupe de travail. C’est tout simplement une déclaration faite par les pays que je viens de mentionner. Je suis d’accord avec vous, le GAC doit travailler sur les documents.

J’ai le Danemark. Et qui d’autres ? Le Nigéria. Et l’Inde.

NIGÉRIA : Je voulais dire que le Nigéria souhaite participer ou se joindre à cette déclaration des gouvernements de l’Argentine, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica grave, la France, Paraguay, et le Pérou, tout comme l’Iran.

OLGA CAVALLI : Merci, le Nigéria. Merci, l’Iran. J’ai l’Inde. Notre collègue de dinde, je ne le vois pas. Voilà. Oui. S’il vous plait.

INDE : Je souhaite participer au groupe de travail.

OLGA CAVALLI : Merci beaucoup. Julia va prendre note de votre adresse de courrier électronique. Y a-t-il d'autres commentaires ? S'il vous plait, pouvez-vous vous identifier et prendre la parole ? Je voudrais savoir votre nom.

BURUNDI : Francis Olivier Cubahiro, du Burundi. Et le Burundi aimerait également se joindre au groupe de travail.

OLGA CAVALLI : Excusez-moi, je n'ai pas écouté votre commentaire. Pouvez-vous répéter ?

BURUNDI : J'aimerais, tout comme la France, le Pérou, le Nigéria, être associé au groupe.

OLGA CAVALLI : Merci, Francis Olivier. Qui d'autre souhaite participer ? L'Australie ?

AUSTRALIE : Oui. Merci, Olga. Merci aux membres du groupe.

J'aimerais soutenir le commentaire fait par le Danemark. Je pense que cela n'a pas été discuté au sein du groupe, et on

devrait avoir davantage de temps pour en parler. Nous devons disposer d'un peu plus de temps pour considérer tout cela.

OLGA CAVALLI : Merci. Comme je vous l'ai dit, ce n'est pas un résultat du groupe de travail. C'est une déclaration faite par certains pays.

IRAN : Merci beaucoup. Certains collègues ont peut-être mélangé les choses. Le fait de participer au groupe de travail ou s'associer aux pays qui ont fait la déclaration. Peut-être que le Burundi veut participer au groupe de travail. Vous avez lu la déclaration et tout le monde est libre de faire une déclaration. Je pense que les délégués d'Australie et du Danemark ne peuvent pas empêcher qui que ce soit de faire une déclaration. Vous avez fait votre déclaration. Vous avez dit qu'elles étaient les pays qui se joignaient à cette déclaration. Je pense que c'est quelque chose de logique. C'est l'opinion des pays qui ont été mentionnés. Les autres pays peuvent être d'accord ou non.

Jamais, dans une organisation intergouvernementale, on ne doit discuter des déclarations. Les déclarations sont une manifestation de la part des pays. Si d'autres pays veulent se joindre à cette déclaration, soit. Mais on n'est pas invités à parler de cette déclaration. Autrement, il faut préparer une autre

déclaration. Une contre déclaration. Je ne pense pas que l'on doive dire qu'il faut du temps ou pas du temps. Voilà.

OLGA CAVALLI : Merci, l'Iran. Y a-t-il d'autres commentaires ? Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci. Je m'excuse. Je suis nouvelle dans le GAC. J'essaie de comprendre où nous en sommes par rapport à cette conversation. Parce qu'on était censé écouter les rapports des groupes de travail, et je voulais savoir comment cela doit être compris et comment on doit procéder.

OLGA CAVALLI : Ces pays demandent à ce que le GAC désigne un membre sans droit de vote au NomCom, ce qui est prévu dans la structure du NomCom. C'est une déclaration de ces pays. Comment suivre cela ? Je vais donner donc la parole à notre président.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci beaucoup à vous tous. Merci, Olga, de vous être occupée de cette séance. J'ai fait avec le Conseil d'administration dans une réunion. On vous a déjà informé de cela.

Nous avons quelques règles pour le travail de ces groupes de travail. Bien sûr, ils peuvent s'occuper d'autres thèmes, mais il y

a ici deux points. Les groupes de travail constituent un sous-groupe de membres et d'observateurs du GAC abordant des sujets particuliers pour ce qui sera à notre avis, peut-être, une modalité plus efficace pour présenter des propositions afin que le GAC les adopte au lieu de travail en séance plénière constamment. Nous avons constitué ces groupes de travail. Voilà donc le fondement qui « légitime » ces groupes. Si le groupe de travail est d'accord, à un accord à propos d'un thème, et présente une proposition au GAC. Cela peut être un plan de travail, une proposition d'avis ; si le groupe de travail n'a pas d'accord par rapport à une position, par rapport à un thème, après en avoir discuté, cela ne veut pas dire nécessairement que le débat est clos. Bien sûr que non. Ce thème peut encore être soumis au GAC pour qu'il fasse l'objet de discussions.

Au sein du GAC, tout ce qui est fait dans un groupe de travail, peut-être présenté pour faire l'objet d'une discussion en séance plénière du GAC. Parce qu'aucune interdiction n'existe à cet égard. Pour qu'un membre du GAC nous puisse demander que le point soit abordé par le GAC dans son ensemble, que cela ait fait l'objet d'une discussion dans un groupe de travail ou pas, il n'y a aucune raison pour refuser de le faire. Ceci doit être présenté comme une proposition d'un thème qui devrait faire l'objet d'une discussion, ou comme le texte d'un avis, ou quoi que ce soit.

Si le groupe de travail a déjà analysé ce point, il l'a déjà adopté, voilà la manière la plus efficace de faire le travail. Si c'est possible.

S'il n'y a pas d'accord sur un sujet déterminé au sein d'un groupe de travail, quelqu'un peut soulever la question devant le GAC dans son ensemble pour une discussion ultérieure. Prenons le temps de travailler sur ce point. Nous essayons encore de définir la meilleure façon d'établir des liens entre les groupes de travail et les discussions qui sont menées à dans ce contexte, ainsi que le travail dans lequel on travaille en plénière.

Le temps disponible pour le GAC est un temps limité, à moins d'avoir des membres particuliers, nous n'avons pas de temps pour aborder un thème faisant l'objet de discussions dans chaque groupe de travail. Mais pour ceci, par exemple, nous avons le groupe de travail sur la sécurité publique qui a eu deux séances pour la présentation du travail qu'ils sont en train de faire, et on leur a accordé le temps pour la discussion et pour la prise de décision si le GAC estime que c'est ce qu'il faut faire.

Le groupe de travail sur les principes opérationnels, en plus des réunions du groupe lui-même, des réunions qui ont déjà eu lieu et qui auront lieu demain. Bon. Ils ont un moment dans notre ordre du jour pour présenter ces thèmes au sein du GAC. Ils

peuvent ne pas avoir d'accord au sein du groupe de travail, et ils le présentent donc en plénière, ce thème.

Les autres groupes de travail auront un peu moins de temps au cours de la séance plénière du GAC, parce que d'autres priorités ont été établies. Et pour d'autres questions de temps. Mais cela ne veut pas dire que les thèmes ayant fait l'objet de discussions dans ce groupe de travail n'aient pas les mêmes droits à faire l'objet d'une discussion en plénière au sein du GAC.

S'il n'y a pas d'accord dans le groupe de travail des principes opérationnels, cela peut être présenté en plénière au sein du GAC.

De façon concrète, cette fois-ci, nous allons consacrer 15 minutes pour chaque groupe de travail afin qu'ils présentent leur travail, que l'on en discute et que l'on prenne des décisions. C'est quelque chose de très difficile à faire avec si peu de temps. Mais nous n'avons que cette option à notre avis, et c'est pourquoi nous vous avons présenté cet ordre du jour. Tout le monde a le droit de faire une déclaration. De présenter un rapport. La question est la suivante. Ceux qui ont présenté cette déclaration veulent-ils dire qu'il s'agit d'une déclaration et ils demandent en plus d'en avoir une discussion en plénière au sein du GAC pas que cela a déjà été discuté dans le groupe de travail et il n'y a pas eu de consensus? Si alors on veut soulever la

question au sein du GAC, parce que voilà comment un groupe de travail pourrait agir. C'est-à-dire, ou bien ils trouvent une solution pour le thème au sein du groupe de travail et ils présentent cette solution au GAC, ou bien ils s'en remettent au GAC en plénière pour trouver une solution avec le GAC dans son ensemble.

Nous avons très peu de temps, et si une demande est présentée pour consacrer plus de temps dans la prochaine réunion, une réunion à venir, le premier pas sera le suivant.

Par suite de ces discussions qui ont eu lieu au cours de ces deux dernières années, où je ne sais pas depuis combien de temps ce groupe de travail est là en train de débattre, nous pouvons dire qu'il s'agit d'un thème intéressant pour un nombre important de pays représentés au sein du GAC. Donc, dans la prochaine réunion plénière, nous allons lui accorder 30 minutes ou une heure, suivant le reste des thèmes importants.

Nous pouvons aussi tirer profit de la communication via mail pour débattre ce thème, non seulement avec les membres du groupe de travail où il y a un nombre limité de pays représentés, mais aussi pour le faire au sein du GAC.

Voilà donc que la procédure. Nous pouvons dire que le groupe de travail continué à débattre ce thème. On n'a pas encore trouvé de solution, de résolution. Et si cela est important pour

un nombre important de pays, nous pouvons faire cette discussion en dehors du groupe de travail, directement en séance plénière du GAC et dans la liste de diffusion, on nous pouvons accorder à ce thème davantage de temps dans la prochaine réunion du GAC. Parce que bien sûr, nous n'avons pas l'occasion de discuter de ce thème de façon appropriée sur un délai de 15 minutes. Ce ne sera pas juste de traiter un thème sur 15 minutes seulement.

J'espère que ce que je viens de dire est clair.

L'Argentine.

ARGENTINE :

Merci, Monsieur le président. Merci d'avoir compris ce qui nous inquiète. Je voudrais tout simplement dire qu'il s'agit d'un espace établi pour le GAC. Nous n'inventons rien de nouveau. Il y a un espace accordé pour le GAC dont le GAC ne tire pas de bénéfice. Et il est très important. Il y a un groupe important qui choisit la moitié des membres du Conseil d'administration et beaucoup de positions, beaucoup de postes de direction. Je pense que cela est très important du point de vue de la participation équilibrée des parties prenantes. Bien sûr nous pouvons dire cela au GAC. Mais nous voulons continuer à travailler dans la période intersessions via mail, parce que nous

croyons qu'il a beaucoup de choses dont il faut discuter avant la réunion du Danemark.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Je ne voudrais pas rentrer sur le fond de la question en ce moment. Je voudrais savoir si vous êtes d'accord avec moi sur la procédure, à savoir que nous présentions tout cela au sein du GAC parce qu'il semblerait bien qu'il y ait quelques discussions et que nous puissions aborder cette question via courriel.

Nous pouvons prendre le même thème, mais je crois qu'il faudrait le faire pour le GAC dans son ensemble.

ROYAUME-UNI : Merci, Monsieur le président. Je crois que c'est l'approche appropriée.

Si un groupe de membres, ou un membre veut faire une déclaration, il me semble que c'est une bonne pratique d'en notifier le secrétariat, de notifier le secrétariat et le Comité de la déclaration, et cela prend un espace approprié dans l'ordre du jour. Cela prend du temps de la présentation du groupe de travail et d'après ce que j'ai compris, le groupe de travail n'a pas discuté cette déclaration. Donc, au terme de l'ordre du jour, ce processus est totalement confus et cela n'aide pas non plus les

membres qui ont fait cette déclaration s'ils la présentent sans aucune présentation préalable.

Je me demande moi aussi d'où cela vient. Cela ne vient pas du groupe de travail. Donc, de façon pratique, chaque fois que nous aurons une déclaration de ce type, je vous demande d'effectuer une notification préalable pour que nous puissions être préparés et que nous puissions y répondre et que les membres puissent dire s'ils veulent se mettre d'accord avec les signataires de cette déclaration au pas.

Je pense qu'il faudrait prévoir ceci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Avant de céder la parole à l'Iran, je n'étais pas ici présent lorsqu'on a fait cette présentation. Le Brésil a fait une déclaration hier pendant la séance des élections, qui n'avait pas été annoncée. Il y a eu d'autres sortes de déclarations. C'est des déclarations qui sont parfois présentées de manière informelle. Cela dépend de la longueur de la déclaration. Vous n'êtes pas obligés de demander un certain temps pour faire une déclaration. Comme l'Iran l'a dit, tout le monde a le droit de présenter sa déclaration. Donc, bien sûr, si cela va être long, il faut tenir compte de cela parce qu'il faut respecter le temps accordé à notre ordre du jour. Il y a la question du temps. Nous pouvons dire, bon, ce n'est pas– enfin, nous n'avons pas la

possibilité de faire cette présentation maintenant ; on peut le faire un autre moment. Mais cela n'a peut-être pas été dit de façon claire et il n'y a pas eu de différence établie entre la présentation du rapport du groupe de travail séparément par rapport à la présentation de la déclaration. On aurait peut-être pu dire nous avons fait ceci dans notre groupe de travail, et nous allons profiter de ces 15 minutes accordées à cette délégation pour présenter cette déclaration concernant ce thème. Ils cherchaient peut-être une manière pour présenter, ou un espace pour présenter cette déclaration. Mais bien sûr, toute déclaration peut prendre la parole à tout moment et faire une déclaration.

Comme la déclaration a été présentée par la même personne qui préside le groupe de travail, c'est peut-être cela qui a causé cette confusion. On n'a peut-être pas pu différencier les rôles de la même personne qui présentait les deux choses : le rapport du groupe et la déclaration à part.

Donc c'est quelque chose qu'on apprend quelque sorte sur le tas. Nous allons peut-être pouvoir modifier ceci pour l'avenir. Si vous voulez signer cette déclaration, où vous joindre à cette déclaration, vous pouvez le faire. Si vous ne voulez pas, vous n'êtes pas obligés de le faire [inaudible]. Tout le monde prend note de ces déclarations. Si cela cite une discussion pour la séance plénière du GAC, et c'est peut-être l'intention de ceux qui

ont présenté la déclaration, nous en tiendrons compte à un autre moment. Parce que ce n'est pas de nouvelles déclarations de positions, mais ces gouvernements ont conservé cette position avec le temps et d'autres gouvernements ont eu des opinions différentes sur la même question. Il va falloir donc que nous menions cette discussion pour voir si nous parvenons à un accord au sein du GAC.

D'après ce que je comprends, il y a différents éléments qui ont fait l'objet d'une discussion dans le groupe de travail sur les critères concernant la perspective de la politique publique, et sur la sélection des différents représentants, et puis la question de la participation du GAC aux différents niveaux avec des variantes différentes de participation. Tout ceci peut être abordé maintenant pendant la séance plénière du GAC si c'est ce que vous demandez.

Voilà l'une des déclarations– voilà. Cette déclaration est l'un des éléments que l'on peut utiliser pour communiquer la position ou les attentes de chacun des différents groupes. Bien sûr, s'il y en a qui ne partage pas cette idée, bon, bien sûr, vous pouvez le dire. Et vous pouvez demander la parole.

Je cède la parole à l'Iran.

IRAN :

Oui. J'avais demandé à avoir la parole.

Monsieur le président, après que la présidente du groupe a présenté l'information, elle a dit au GAC, elle a informé le GAC qu'il y avait un certain nombre de pays qui avaient des opinions qu'ils avaient incluses dans une déclaration.

Premièrement, je ne suis pas d'accord sur le fait que nous soyons obligés d'informer le secrétariat d'une déclaration.

Une fois la déclaration formulée, nous devons en donner une copie au secrétariat pour que ce soit exactement la même chose que ce qui a été dit dans la salle. Nous ne devons pas notifier le secrétariat. Nous n'avons pas besoin de l'autorisation du président ni quoi que ce soit. Nous avons le droit de présenter une déclaration.

Lorsqu'un pays veut que le rapport du groupe soit intégré au communiqué, il se peut qu'il faille le faire de la sorte.

La déclaration a été faite parce que certains pays qui font partie de ce groupe, ils en ont débattu, et cela fera l'objet de la discussion de la prochaine réunion du groupe de travail. Il y a ces trois possibilités.

Je l'ai dit à l'Argentine et au reste des collègues qui sont avec eux. Si vous voulez que cette déclaration apparaisse dans le

communiqué, ou si vous voulez reporter cela à la prochaine réunion. Voilà. Il me semble que c'est la procédure.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Olof Nordling.

OLOF NORDLING : Merci, Monsieur le président. Mais je veux dire quelque chose d'autre.

Sur l'une des tables qui sont au fond de la salle, il y a un sac. Je demande à ceux qui ne l'auront pas fait jusqu'ici de bien vouloir mettre leur carte de visite professionnelle pour obtenir le prix de l'assistance qui est vraiment merveilleux. C'est juste un rappel.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Je crois que c'est le dernier rapport et la dernière discussion du groupe de travail. Merci beaucoup à tous ceux qui ont participé au groupe de travail. Je remercie aussi les présidents parce que ce n'est pas facile. C'est un exercice qui n'est pas facile, comme nous le savons tout ce point.

Avant de faire la pause-café, je voulais juste vous informer à propos de ceci parce que je crois que c'est intéressant pour vous tous. Ce matin, pendant la réunion du Conseil d'administration, le Conseil d'administration a adopté une résolution dont le titre

exact est le suivant : les noms à deux caractères dans l'espace des noms de domaine. L'on a expliqué les fondements. Il y a eu plusieurs avis du GAC depuis la réunion de Los Angeles 2014. Le Conseil d'admiration a qu'il avait tenu compte de tout ceci et je vais le lire maintenant parce que je suppose que certains d'entre vous seront intéressés à ceci.

Je vais vous lire cette partie. Il a été résolu que les mesures pour que les étiquettes ASCII à deux caractères ou deux lettres, lettre à lettre, pour éviter les confusions avec les codes géographiques correspondant, soit révisée et approuvée. Et le président ou le PDG, ou ceux qu'ils auront désignés, sont autorisés à prendre ces décisions et autoriser les opérateurs de registres à libérer au deuxième niveau les étiquettes ASCII à deux caractères lettre à lettre réservées qui n'ont pas été autrement réservées de conformité avec la section 6 article 5 concernant ces thèmes dans la mesure où ces fondements, etc., etc.

Donc nous n'avons pas le temps de rentrer dans le détail, mais je pense que c'est intéressant que vous sachiez ce qui était arrivé.

Maintenant nous allons voir quelles sont les mesures dans un document d'une page, un document résumé, pour les commentaires publics. Parce que ces mesures ont été adoptées après la révision. Donc voilà les nouveautés que j'ai à vous

présenter. Je ne vous présenterai pas de nouveaux détails, mais je veux que vous sachiez que cette décision a été prise.

La Nouvelle-Zélande, et ensuite directement la pause-café.

NOUVELLE-ZÉLANDE : Non. Je ne veux pas prendre du temps de la pause-café.

Mais pourrions-nous demander au Conseil d'administration sur quel document il a fondé cette résolution ? Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Oui. Je suppose que nous pouvons le faire. Nous allons présenter notre avis sur ce thème cet après-midi, si vous êtes d'accord. Et nous pouvons le faire cet après-midi.

L'Iran, très très bref, s'il vous plait. Nous nous arrêtons. Parce que lorsque nous parlons du communiqué, nous allons pouvoir débattre ce thème.

IRAN : Oui. J'espère que « révisé » signifie qu'ils ont tenu compte du communiqué de la 56^e réunion du GAC. J'espère.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Nous allons faire la pause-café, et ensuite il y aura un forum public dans la salle d'à côté. Il faut que je me rende là, parce que

je fais partie du Conseil d'administration et bien sûr vous pouvez en même temps utiliser ce temps pour émettre la version zéro du communiqué que vous avez reçu.

Vous pouvez utiliser ce temps comme vous estimerez approprié. Nous allons reprendre la séance plénière du GAC à 13 h 30. 13 h 30. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]